



ASBL Les Amis du Folklore

Place des Martyrs 9 bte 1

B - 7191 Ecaussinnes Lalaing



---

## *Règlement du bal d'élection de la présidente du goûter matrimonial et de ses quatre demoiselles d'honneur*

---

### **Conditions de participation**

Les conditions de participation sont reprises sur la fiche d'inscription et dans le règlement pour les demoiselles élues. Merci à toute candidate de les lire attentivement avant de compléter la fiche d'inscription.

### **Désignation des membres et composition du jury d'élection**

1. Le jury est constitué au maximum des 12 à 14 membres suivants : 3 membres du public désignés par ticket de tombola vendu le soir du bal par les amis du folklore, une ou deux anciennes présidentes du goûter matrimonial (facultatif), un représentant de la commune d'Ecaussinnes, un journaliste, un membre du Cercle d'Information et d'Histoire Locale, la présidente sortante, une (ou deux) responsable(s) des demoiselles, la couturière, le responsable de la maison des jeunes Epidemik et le président du jury (actuellement Rudy Hanicq).
2. En cas d'empêchement d'un ou de plusieurs membres du jury, les amis du folklore se réservent le droit de faire appel à d'autres membres du jury pour atteindre le minimum des 12 membres, et ce uniquement par tirage au sort via le système de tombola. Les membres du public ne peuvent en aucun cas être en supériorité numérique aux membres fixes du jury.
3. Les membres du jury du public ne peuvent pas contenir plus d'un membre de la même famille (au sens large du terme) et/ou table d'une candidate. Un contrôle est effectué lors du tirage au sort.
4. Le président du jury est chargé d'expliquer le déroulement de l'élection et l'attribution des points aux membres du jury dont il s'agit de la première participation. Il s'en réfère au présent règlement.
5. En dehors de la mission de vérification du bon déroulement de l'élection, il est interdit à tout membre effectif des amis du folklore de faire partie du jury (à l'exception des membres cités au point 1), même en cas de désignation par tirage au sort lors de la tombola. On procède dans ce cas à un nouveau tirage au sort.



ASBL Les Amis du Folklore

Place des Martyrs 9 bte 1

B - 7191 Ecaussinnes Salainq



---

## Déroulement de l'élection à huis-clos

6. Chaque fille dont l'inscription a été validée par les amis du folklore reçoit un numéro. Elles sont appelées à table pour leur passage qui se déroule en deux étapes (attention à l'étape complémentaire pour les candidates-présidentes et décrite au point 7).

Il y a un premier passage sur scène devant le public. Le président du jury présente la candidate et lui pose éventuellement une première question. La candidate est invitée à donner la motivation de la ou des fonctions qu'elle souhaiterait occuper.

Il y a ensuite un second passage devant le jury du bal d'élection qui siège à huis-clos. Lors de ce second passage, le président du jury pose quatre questions tirées au sort par la candidate. Les questions diffèrent légèrement suivant le fait qu'il s'agisse d'une première présentation, d'une représentation, ou pour les candidates-présidentes. Le membre du Cercle d'Information et d'Histoire Locale pose une quatrième question en lien avec Ecaussinnes, cité de l'amour.

7. La candidate au poste de présidente a également une épreuve complémentaire qui consiste en la rédaction préalable d'un texte qui sera ensuite lu devant le jury, celle-ci étant destinée à évaluer ses compétences en termes d'expression orale et écrite.

## Délibération et classement des candidates

8. La délibération se fait à huis-clos et en l'absence des candidates. Au minimum, un membre des amis du folklore y joue le rôle d'observateur et de vérificateur lors du calcul des scores des candidates. Il ne peut en aucun cas influencer les membres du jury ou prendre la parole en dehors du rappel des règles ou d'une information en lien avec celles-ci.

9. L'ensemble des membres du jury doivent attribuer une cote de 1 à 25 points sur les quatre domaines suivants : charme, présentation, éloquence et culture. L'ensemble de cette cotation sur 100 représente la cotation finale du membre du jury. De l'ensemble de ces dernières sont retirées le plus grand et le plus petit résultat pour atteindre un maximum de 1200 points pour un jury de 14 membres. Le résultat de cette addition représente le score final de la candidate. Les candidates sont classées par ordre décroissant suivant leur inscription à la fonction de demoiselle d'honneur et/ou de présidente du goûter matrimonial.

## Annonce des résultats sur scène

10. Les résultats sont annoncés sur scène au terme du classement validé et la nouvelle Présidente ainsi que ses quatre demoiselles d'honneur appelées sur scène pour leur intronisation. Seule la signature de la convention officialise la candidate dans ses fonctions pour une année entière. En cas de refus de signature, la candidate suivante au classement hérite du titre et ainsi de suite jusqu'à la 4ème demoiselle d'honneur.